



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2014**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en dates du **27 octobre et du 14 novembre 2014**, s'est réuni le **20 novembre 2014 à 18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC sous la présidence de Bernard KELLER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MONSIEUR LE MAIRE, Joseph CARLES, Monique COMBES, Christian BERGON, Françoise LABORDE, Maurice BIDOUILH, Françoise FOLI, Stéphanie SENSE, Pascal BOUREAU, Denise COUFFIGNALS, Jean-Paul TEJEDOR, Catherine ESCHARD, Mohammed MAAFRI,
Adjoints au Maire,

Jean-Michel MAZARDO, Michelle NENADITCH, Jean-Claude DUBOS, Maryse CAUJOLLE, Danielle PEREZ, Laurence MASSETTE, Christian CORTES, Bernadette GUERY, Didier COMMINCAS, Fouzia BENNAMA, Fabien NEGRIER, Benoît GOMEZ,
Conseillers municipaux délégués,

Bernard LOUMAGNE, Gilbert AJAS, Liliane POINSOT, Régis LEONARD, Valérie BUGEJA-FERNANDEZ, David GERSON,
Conseillers municipaux .

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Alain RIGOUT a donné pouvoir à Didier COMMINCAS,

Sylvie BOUSQUET-FABRE a donné pouvoir à Christian BERGON jusqu'à la délibération n°8,

Florence COMA a donné pouvoir à Bernard LOUMAGNE

ETAIT ABSENTE :

Corine BUISSON

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **34**

 - Dates de convocation : **27 octobre et 14 novembre 2014**
 - Date d'affichage : **14 novembre 2014**
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **14 novembre 2014**

 - **Monsieur Benoît GOMEZ** a été désigné secrétaire de séance.

 - **Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2014 a été adopté à l'unanimité.**

COMMUNIQUE DE MONSIEUR LE MAIRE SUITE AU DECES DE MADAME LILIANE POINSOT A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :

"C'est avec une grande émotion qu'en mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal, j'adresse à la famille de Liliane Poinot, à son mari Jacky, à ses 3 enfants, à ses amis et son groupe politique, nos profondes condoléances et toute notre sympathie attristée.

Son décès brutal a profondément choqué l'ensemble des élus blagnacais présents au moment de son accident cardiaque. Les premiers secours prodigués aussitôt et l'arrivée des pompiers puis du Samu n'ont malheureusement pas permis de la ramener à la vie.

Liliane Poinot était conseillère municipale de Blagnac depuis 2008. Réélue en 2014, impliquée dans les questions sociales et environnementales, elle siégeait à la commission Cadre de vie et développement durable et au Conseil d'administration du CCAS.

Ses régulières interventions en Conseil municipal témoignaient de son profond attachement à Blagnac et plus particulièrement à son quartier d'Odyssud, qu'elle chérissait."

MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire a évoqué les points suivants :

➤ Les personnalités toulousaines qui ont récemment fait l'actualité :

- Evelyne JEAN-BAYLET, décédée le 6 novembre dernier au bel âge de 101 ans, Présidente du groupe de presse régional, « la Dépêche du Midi » de 1959 à 1995 et première femme élue Présidente d'un Conseil Général (de 1978 à 1982, elle a été la Présidente PRG du Conseil Général du Tarn-et-Garonne).
Femme de caractère, à l'autorité naturelle, dont le courage, la rigueur, le pragmatisme et la fidélité à ses idées étaient reconnus par tous, Evelyne JEAN-BAYLET avait une affection particulière pour Blagnac, notamment pour les activités culturelles de la ville a rappelé **MONSIEUR LE MAIRE**. En effet, elle fréquentait régulièrement ODYSSUD et était membre de l'association culturelle blagnacaise « Confluences ».
- Son ami, Jean TIROLE, prix Nobel d'Economie, auquel l'association d'entrepreneurs « le Cercle d'OC », décelant ainsi ses qualités exceptionnelles, avait attribué « le prix du Cercle d'Oc » au moment où il créait la « Toulouse School of Economics », alors qu'il était encore peu connu des Toulousains.
- Lydie SALVAIRE, « Prix Goncourt 2014 » pour son roman « Pas Pleurer » et Christian AUTHIER « Prix Renaudot Essai 2014 » pour son essai romanesque « De chez Nous ».

➤ L'actualité de l'assemblée délibérante de Blagnac :

- La création d'un nouveau groupe d'élus d'opposition « Blagnac Pour Tous » conduit par David GERSON et également composé de Valérie BUGEJA-FERNANDEZ, faisant ainsi scission avec le groupe « Pour les Blagnacais » conduit par Bernard LOUMAGNE.
- Le rejet par le Tribunal administratif, le 9 octobre dernier, au motif de « griefs infondés » des recours intentés par le groupe « Pour les Blagnacais » conduit par Bernard LOUMAGNE, demandant l'annulation des élections municipales et des comptes de campagne de la liste de la majorité municipale « Blagnac A Cœur ».
- **MONSIEUR LE MAIRE** a appelé les élus à débattre sereinement en respectant les positions des uns et des autres et a souligné que la majorité municipale s'attacherait à avoir cette attitude.

➤ L'actualité économique locale :

- La privatisation de 49,9% sur 60% des parts détenues par l'Etat dans la société aéroportuaire « Aéroport Toulouse-Blagnac », décision engagée sous la présidence de Nicolas SARKOZY. Les collectivités locales (Toulouse-Métropole, la Région Midi-Pyrénées, le Conseil général de la Haute-Garonne) et la CCI détiennent 40% des parts.
- Des propositions de repreneurs ont été retenues sur lesquelles l'Etat statuera, les collectivités locales ayant été associées à l'analyse technique uniquement de ces

candidatures sans en connaître le montant. Ces candidatures sont : VINCI, associé à la Caisse des dépôts (CDC) et à EDF Investissement , ADP (Aéroports de Paris), qui fait équipe avec PREDICA (filiale du Crédit Agricole), le groupe de BTP canadien SNC LAVALLIN, associé au groupe chinois SHANDONG HI SPEED GROUP et le consortium NATIXIS/CUBE.

- **MONSIEUR LE MAIRE** a souligné qu'il faisait partie des élus qui souhaitent que les 10,1% des parts résiduelles restent détenues par l'Etat ou bien qu'elles soient cédées au pacte d'actionnaires des collectivités locales / CCI afin que soit préservée une majorité publique pour gérer un tel équipement de souveraineté.
- **MONSIEUR LE MAIRE** a également souligné que lors des auditions des candidats où lui-même représentait la Communauté Urbaine, les élus et la CCI ont veillé à ce que l'aéroport reste la porte d'entrée économique de la région, que les industriels aéronautiques (Airbus et ATR) puissent bénéficier dans les mêmes conditions des surfaces qu'ils occupent comme des vols d'essais, que la gouvernance donne aux collectivités un droit d'intervention sur toutes les décisions importantes et que la politique sociale préserve les effectifs comme le statut des personnels.

➤ **L'ordre du jour de la séance :**

- Le débat d'orientation budgétaire inscrit à l'ordre du jour placé sous le signe d'une certaine tension en raison des baisses des dotations de l'Etat mais grâce à la situation financière saine de la commune, les prestations offertes aux Blagnacais seront maintenues et les taux d'imposition resteront inchangés, comme c'est le cas depuis 1997.

➤ **A adressé un « coup de chapeau » :**

- Aux services municipaux : la ville a obtenu « la troisième fleur » dans le cadre du concours national « Villes et Villages Fleuris ».
- Au festival « des Etoiles et des Ailes », né à Blagnac, qui a accueilli pour sa cinquième édition quelques 25 000 visiteurs laissant augurer de l'intérêt du public pour le musée aéronautique « Aéroscopia » qui ouvrira le 5 janvier 2015. Ce festival a également été l'occasion pour l'agglomération toulousaine de dire l'importance qu'elle accordait à l'aéronautique en général et à Blagnac en particulier.

➤ **A rappelé les prochaines manifestations :**

- Vendredi 5 décembre à 18h30 : inauguration des illuminations et du Marché de Noël
- Samedi 6 décembre à la patinoire municipale : déjeuner de fin d'année des Aînés
- Vendredi 12 décembre à la salle polyvalente : soirée du personnel municipal sur le thème du Brésil
- Lundi 15 décembre en l'église Saint-Pierre : concert aux chandelles du Conservatoire de Musique
- Durant tout le mois de décembre, nombreuses animations sont prévues dans les quartiers préparées par les « Conseils de Quartier ».

MONSIEUR GERSON

Monsieur GERSON a évoqué l'insécurité à Blagnac et a fait des propositions pour y remédier :

- Recrutement de policiers municipaux (« emplois d'avenir » par exemple)
- Installation de caméras supplémentaires de vidéoprotection dans des endroits stratégiques comme la place de Catalogne ou à proximité du Centre Leclerc et visionnage des images dans un QG installé à Blagnac.
- Armement de la police municipale.

MONSIEUR LE MAIRE a répondu que ces propositions seraient étudiées.

MADAME BUGEJA-FERNANDEZ

Madame BUGEJA-FERNANDEZ a également évoqué l'insécurité en rappelant plusieurs agressions qui ont eu lieu à Blagnac au cours des derniers mois.

MONSIEUR LE MAIRE a rappelé que l'insécurité était un problème global national et qu'il y était très attentif et agissait en conséquence dans la limite des compétences qui lui étaient dévolues par la loi et qui ne sont pas aussi étendues que celles de la police nationale.

MONSIEUR LOUMAGNE

Monsieur LOUMAGNE a évoqué :

- l'insécurité également et s'est réjoui que, sur sa proposition, un agent de sécurité de la voie publique – ASVP- ait été recruté ;
- la privatisation des parts de l'Etat dans le capital de la société aéroportuaire et les candidatures retenues notamment celle du groupe chinois et s'est également réjoui que MONSIEUR LE MAIRE ait satisfait à sa demande de compte-rendu des activités de Toulouse-Métropole.
- les documents préparatoires des séances du conseil municipal et a demandé que les délibérations soient transmises sur support papier et non sur support dématérialisé.
- sa demande lors de la dernière séance du conseil municipal de connaître les noms des prestataires mis en concurrence avec la société de conseil « Patrick BAYEUX » qui a été chargée de diagnostiquer l'activité sportive de la commune.

MONSIEUR LE MAIRE a fait la même réponse qu'à Madame BUGEJA-FERNANDEZ sur l'insécurité, a rappelé que la commune s'était dotée d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et que le nombre des policiers municipaux était particulièrement important par rapport à la strate démographique de Blagnac.

Monsieur CARLES a donné le nom des deux prestataires également contactés dans le cadre du marché évoqué par Monsieur LOUMAGNE.

DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE

1. MONSIEUR LE MAIRE A RENDU COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DU 22 SEPTEMBRE AU 7 NOVEMBRE 2014.

Madame POINSOT a demandé si le montant total des avenants relatifs au groupe scolaire Andromède dépassait 5% du marché initial.

Il lui a été répondu qu'ils représentaient 3,3% du marché initial.

Monsieur GERSON a demandé des précisions sur l'augmentation de 10 000 € relative à une passerelle pour Aéroscopia.

Il lui a été répondu que ce montant entrait dans le budget prévisionnel.

Madame POINSOT a demandé le montant des dettes dues à la commune pour la location du studio Polygone.

Il lui a été répondu que ce montant n'est pas communicable.

Monsieur LOUMAGNE a évoqué une décision relative à la sortie du patrimoine communal d'un véhicule accidenté, a demandé s'il s'agissait du véhicule mis à disposition de Monsieur le Maire et a demandé combien l'achat de celui-ci avait coûté à la commune.

Il lui a été répondu que ce véhicule était loué.

Aucune autre observation n'a été émise.

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Monsieur CARLES

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Les propos de Monsieur CARLES sont illustrés par le diaporama ci-dessous :

LE CONTEXTE NATIONAL 2015

Hypothèses du PLF 2015 :

- Une prévision de croissance revue à la baisse : 0.4% pour 2014 et 1% pour 2015.
- L'inflation en moyenne annuelle s'élèverait à 0.6% en 2014, après 0.9% en 2013. Pour 2015, une inflation modérée est envisagée à 0.9%.

Débat d'orientation budgétaire 2015



LE CONTEXTE NATIONAL 2015

Le budget de l'Etat 2015, données clés :

- Les principales recettes fiscales nettes du budget de l'Etat (En millions d'€) :
 - Impôt sur le revenu: 75 808
 - Impôt sur les sociétés: 55 823
 - TIPP: 14 573
 - TVA: 193 235
- Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités (en millions d'€) : 50 516

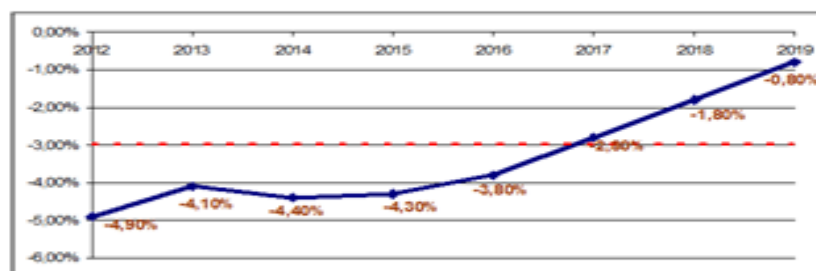
Débat d'orientation budgétaire 2015



LE CONTEXTE NATIONAL 2015

Trajectoire de redressement des comptes publics...

L'objectif affiché dans le PLF 2015 est de ramener le déficit public sous la barre des 3% en 2017.



L'ensemble des mesures prises en dépense vise à réduire chaque année le déficit structurel de 0,5 % de PIB, à compter de 2016.

Débat d'orientation budgétaire 2015



LE CONTEXTE NATIONAL 2015

	2002-2011	2014	2015	2016	2017
Croissance dépenses publique (volume)	2,0%	0,9%	0,2%	0,5%	0,0%
Croissance PIB (volume)	1,2%	0,4%	1,0%	1,7%	1,9%

	2007	2014	2015	2016	2017
Ratio dépenses publiques / PIB	51,7%	56,5%	56,1%	55,6%	0,0%

Pour atteindre cet objectif, toutes les catégories de collectivité sont mises à contribution.

Débat d'orientation budgétaire 2015



LE CONTEXTE NATIONAL 2015

...qui associe l'ensemble des acteurs publics

La réduction du déficit structurel passe par un plan drastique d'économies sans précédent, à l'égard du secteur public dans son ensemble, et des collectivités locales en particulier.

Un programme d'économies de 50 Md€ réparti sur l'ensemble du secteur public, dont 11 Md€ pour les collectivités locales.

	2015	2015-2017
État et agence	7,70	19,00
Collectivités locales	3,70	11,00
Protection sociale	9,60	20,00
TOTAL	21,00	50,00

Débat d'orientation budgétaire 2015



LE CONTEXTE NATIONAL 2015

Un impact particulièrement important pour le secteur public local

Le pacte de confiance et de responsabilité avait dans le cadre de la loi de finances réduit de 1,5Md€/ an les dotations envers les collectivités.

Au total, l'effort représente 65Mds€ de baisse cumulée entre 2014 et 2020.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
LF 2014	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	-10 500
Programme de stabilité		-3 667	-7 334	-11 001	-11 001	-11 001	-11 001	-55 005
Programme de stabilité 2015		-3 667	-3 667	-3 667	-3 667	-3 667	-3 667	-22 002
Programme de stabilité 2016			-3 667	-3 667	-3 667	-3 667	-3 667	-18 335
Programme de stabilité 2017				-3 667	-3 667	-3 667	-3 667	-14 668
Montant global	-1 500	-5 167	-8 834	-12 501	-12 501	-12 501	-12 501	-65 505

Débat d'orientation budgétaire 2015



LE CONTEXTE NATIONAL 2015

...dont les conséquences doivent être évoquées

L'actualité récente a rendu compte d'interrogations d'élus relayées par les associations d'élus, sur la diminution sans précédent et trop brutale des dotations de l'Etat.

La baisse des ressources de fonctionnement, interroge en cascade le niveau de service de nos organisations, le calage de plans pluri annuels d'investissement et leurs modalités de financement, mais aussi l'emploi de notre région.

Débat d'orientation budgétaire 2015



LE CONTEXTE NATIONAL 2015

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives est fixé à 0.90%, conformément à l'évolution de l'inflation projetée.

Fonds de péréquation intercommunal et communal

Poursuite de la progression programmée :

- 360 M€ en 2013,
- 570 millions en 2014,
- 780 M€ en 2015 soit plus 210M€.

Des modifications ont été adoptées par l'Assemblée Nationale :

- Assouplissement des modalités dérogatoires de répartition au sein de l'intercommunalité
- Augmentation de l'effort fiscal minimum pour bénéficier du FPIC

Le Gouvernement s'est également engagé à traiter le problème de communes pauvres situées dans des intercommunalités riches.

Débat d'orientation budgétaire 2015



LE CONTEXTE NATIONAL 2015

En matière d'investissement :

➤ FCTVA :

- Le FCTVA sera bien exclu de l'enveloppe normée
- Ajustement du taux de remboursement du FCTVA en le portant de 15,761 % à 16,404 % (soit une augmentation de près de 5% des remboursements versés via le FCTVA) pour l'ensemble des dépenses réalisées à compter du 1^{er} janvier 2015.
- Création d'un fonds de soutien à l'investissement de 423M€.

Débat d'orientation budgétaire 2015



LE CONTEXTE LOCAL 2015

Création de la Métropole

2015 marquera un nouveau tournant dans l'intercommunalité toulousaine. Ainsi, par décret du 22 septembre 2014 a été créée la Métropole avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Elle recouvre le périmètre actuel de la Communauté urbaine. De nouvelles compétences communales seront transférées et notamment :

- La gestion des aires de nomades,
- Les concessions de gaz et de chauffage urbain,
- La promotion du tourisme,
- Etc.

Débat d'orientation budgétaire 2015



UN MANDAT SOUS LA CONTRAINTE

Les orientations du Gouvernement relayées par le Parlement impacteront lourdement les finances de la ville de Blagnac.

La politique mise en œuvre sur le mandat devra donc permettre de tenir les objectifs suivants :

- Maintien d'une stabilité fiscale au niveau de la ville
- Maintien de la qualité de service rendu à la population
- Maintien de la réalisation des équipements nécessaires aux besoins de la population.

Débat d'orientation budgétaire 2015



IMPACT DES MESURES GOUVERNEMENTALES POUR BLAGNAC

Baisse des dotations et compensations de l'Etat

Ponction calculée en fonction d'un pourcentage des recettes réelles de fonctionnement. Le pourcentage 2014 était de 0,74% emportant une baisse des dotations et compensations pour Blagnac de 552K€.

L'estimation pour 2015 serait basée sur un prélèvement de 1,83% emportant une baisse pour la ville de Blagnac de 1,8M€ au regard du BP 2014. Le montant de prélèvement 2016 pour Blagnac pourrait amener la ville à subir une ponction sur ses recettes fiscales.

Montant des dotations et compensations :

2013	: 3 729K€
2014	: 3 144K€
2015	: 1 649K€ (prévisionnel)

Fonds de péréquation intercommunal et communal

Montant du FPIC :

2013	: 70K€
2014	: 127K€
2015	: 175K€ (prévisionnel)

Débat d'orientation budgétaire 2015



UNE VOLONTE DE STABILITE FISCALE RENOUVELEE

- Le mandat qui s'engage verra la réalisation des investissements projetés sans hausse de la fiscalité de la ville de Blagnac.

	Taxe d'habitation		Taxe foncière sur les propriétés bâties		Taxe foncière sur les propriétés non bâties		TEOM
	Ville	CU	Ville	CU	Ville	CU	CU
2008	13,20%		37,90%		174,69%		
2009	6,54%	4,02%	32,72%	5,18%	86,55%	24,14%	7,00%
2010	6,54%	4,02%	32,72%	5,18%	86,55%	24,14%	7,00%
2011	6,54%	14,34%	32,72%	5,18%	86,55%	29,33%	7,00%
2012	6,54%	14,34%	32,72%	5,18%	86,55%	29,33%	7,00%
2013	6,54%	14,34%	32,72%	5,18%	86,55%	29,33%	7,00%
2014	6,54%	14,34%	32,72%	5,18%	86,55%	29,33%	7,00%
2015	6,54%	n.c.	32,72%	n.c.	86,55%	n.c.	n.c.

Débat d'orientation budgétaire 2015



UNE POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

- Évolution des investissements :

<i>en milliers d'euros</i>	2009	2010	2011	2012	2013	Estimation 2014	Prévisions 2015	Cumul
Dépenses d'équipement	12 714	9 258	9 482	16 736	34 117	29 800	19 454	131 561
Dépenses diverses et subventions d'équipement	3 791	622	2 678	1 764	83	1 764	1 718	12 420
TOTAL	16 505	9 880	12 160	18 500	34 200	31 564	21 172	143 981

Débat d'orientation budgétaire 2015



POURSUITE DE LA MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Recettes réelles de fonctionnement	% évolution	Dépenses réelles de fonctionnement	% évolution
BP 2008	65 034		54 806	
BP 2009	64 570	-0,7%	54 910	0,2%
BP 2010	66 060	2,3%	56 362	2,6%
BP 2011	68 386	3,5%	57 822	2,6%
BP 2012	70 578	3,2%	62 433	8,0%
BP 2013	73 138	3,6%	63 811	2,2%
BP 2014	73 373	0,3%	61 127	-4,2%
BP 2015	71 369	-2,7%	62 960	3,0%

Le BP 2015 sera marqué par un recul des recettes de fonctionnement essentiellement dû à la baisse importante des dotations de l'Etat.

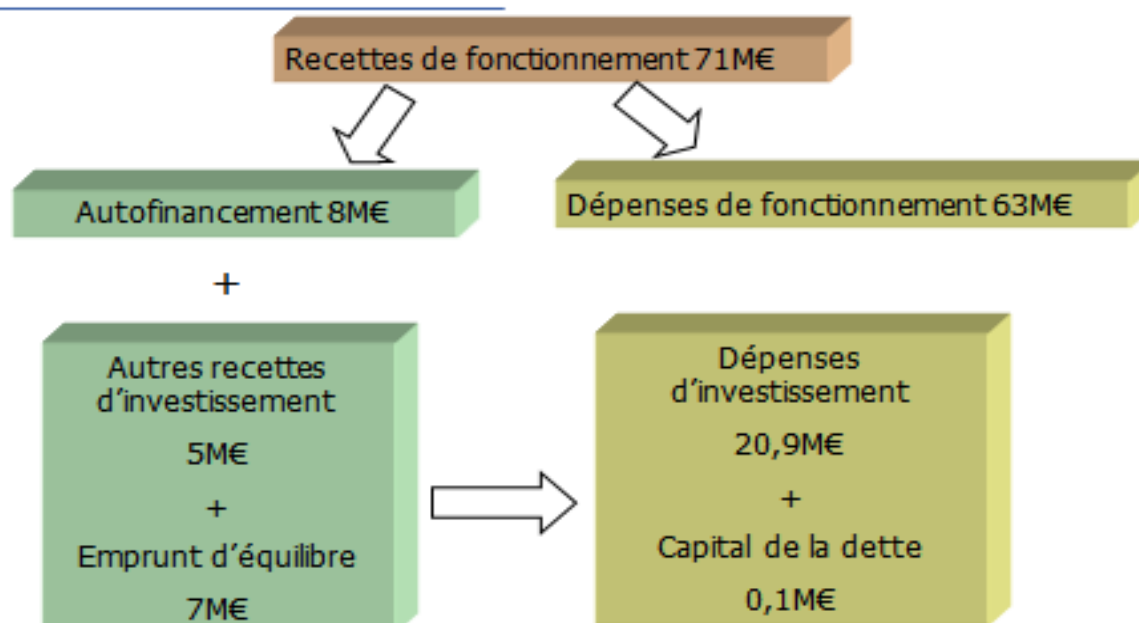
La variation de +3% des dépenses de fonctionnement masque 2 évolutions très différentes :

- Une baisse en euros courants des charges de fonctionnement courant
- Une hausse des charges de personnel du fait de la prise en compte du nouveau régime indemnitaire et de la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C.

Débat d'orientation budgétaire 2015



ESQUISSE DU BUDGET PRINCIPAL 2015



Débat d'orientation budgétaire 2015



LES TENDANCES

- 2015 marquera la poursuite des investissements déjà engagés.
- L'autofinancement généré par exercice reste important (40% des dépenses d'équipement en prévision 2015). Malgré tout, il connaît une baisse importante entre 2014 et 2015,
- Le reste à financer, après prise en compte des financements externes, est comblé par l'excédent reporté.

<i>en milliers d'euros</i>	Montants BP 2014	Montants prévisionnels 2015	Structure
Dépenses	33 393	21 172	
Recettes	33 393	21 172	100%
Autofinancement	12 246	8 409	40%
FCTVA	2 000	3 900	18%
Cessions	100	1 380	7%
Autres recettes	38	15	0%
Emprunt d'équilibre	19 009	7 469	35%

Débat d'orientation budgétaire 2015



ORIENTATIONS PAR MISSION POUR 2015

- **Enfance et petite enfance :**
 - Restauration scolaire : fin des paiements pour la mise aux normes des cuisines satellites
 - Multi-accueil des Ecureuils : travaux de construction
 - Groupe scolaire Andromède : fin des paiements
- **Aérosopia :**
 - Musée : La livraison de l'équipement réalisée fin 2014
 - Ferme de Pinot et annexe : La réhabilitation de la ferme de Pinot a été engagée en 2014 pour s'achever en 2016.
- **Sport :**
 - Construction et réhabilitation : Les travaux de réalisation du gymnase Andromède ont débuté en 2014. La réhabilitation du complexe sportif de Naudin est prévue dès l'achèvement de la réalisation du gymnase Andromède.
 - Patinoire : La cafétéria de la patinoire sera reprise en gestion par les services de la ville.

Débat d'orientation budgétaire 2015



LES ORIENTATIONS POUR 2015

Une ère nouvelle s'ouvre pour les collectivités locales. La ville de Blagnac saura et pourra s'adapter sans remise en cause du service rendu aux Blagnacais, compte tenu de sa situation financière et de la stratégie budgétaire qui a été mise en œuvre lors du précédent mandat.

Débat d'orientation budgétaire 2015



RESUME DU DEBAT (LE DETAIL DES ECHANGES SERA RETRANSCRIT DANS LE PROCES-VERBAL QUI SERA SOUMIS A L'APPROBATION DES ELUS LORS DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014 ET SERA ENSUITE COMMUNICABLE) :

Monsieur LEONARD a notamment regretté certaines dépenses (vidéoprotection et Aéroscopia) et a souligné l'impact de la baisse des dotations de l'Etat pour l'ensemble des collectivités locales. Baisse cependant bénéfique pour Blagnac puisque la majorité municipale prend conscience de l'importance de diminuer certaines dépenses a précisé **Monsieur LEONARD**.

Monsieur LEONARD a également souligné les conséquences sur les Français, et donc sur les Blagnacais, des diminutions décidées par l'Etat depuis 2012 concernant les allocations sociales et familiales et a regretté qu'elles ne soient pas prises en compte dans les orientations budgétaires présentées. Il a rappelé que Toulouse-Métropole envisageait d'augmenter les impôts en 2015 et que les parlementaires avaient décidé de revoir les bases d'imposition à la hausse.

Monsieur LEONARD a également rappelé qu'en 2013, il avait déjà proposé de renforcer l'accompagnement et l'information des Blagnacais, de favoriser l'accès à l'emploi, de définir une politique sociale mieux adaptée à la réalité et de rendre au Centre Communal d'Action Sociale son champ d'action.

Monsieur LEONARD a demandé que les investissements soient plus mesurés, notamment que le projet d'un nouvel Hôtel de Ville soit revu à la baisse et que l'urbanisation soit raisonnée.

Monsieur GERSON a également souligné les conséquences des baisses des dotations de l'Etat mais s'est réjoui que Toulouse-Métropole ait toutefois décidé de maintenir le niveau d'investissement nécessaire. Il a ajouté qu'il était persuadé que le Président de la métropole, Monsieur MOUDENC, augmenterait très faiblement les impôts locaux.

Monsieur GERSON a regretté qu'une prospective sur trois ans n'ait pas été présentée, que la pression fiscale soit maintenue alors que les recettes fiscales directes augmenteront dans les trois années à venir. Il a également regretté que les frais de personnel soient élevés en raison de

nombreux recrutements de cadres A et B malgré certains transferts de compétences à Toulouse-Métropole en 2009.

Monsieur LOUMAGNE s'est inquiété que les aides aux associations ne soient pas augmentées alors que leurs frais de fonctionnement progressent en raison du contexte économique national.

Monsieur LOUMAGNE a regretté les investissements engagés comme Aéroscopia, la Ferme de Pinot et l'Hôtel de Ville.

Madame FOLI a répondu à Monsieur LOUMAGNE que les associations, conscientes du contexte, s'étaient engagées à rechercher des pistes d'économies et à mieux travailler ensemble pour mutualiser leurs moyens.

Monsieur CARLES a répondu à Monsieur LEONARD que la commune de Blagnac prenait en compte les difficultés sociales des plus démunis avec un taux de logements sociaux très élevé et des actions nombreuses en matière d'accompagnement.

Monsieur CARLES a répondu à Monsieur GERSON qu'il était surpris de l'entendre approuver la hausse de la fiscalité décidée par la majorité de droite de Toulouse-Métropole et demander en même temps à la commune de Blagnac de baisser la sienne.

Monsieur CARLES a répondu à Monsieur LOUMAGNE qu'il était trop facile de réclamer une augmentation des subventions aux associations sans avoir la responsabilité d'établir un budget respectant les équilibres financiers pour les années à venir.

MONSIEUR LE MAIRE a souligné que Monsieur LEONARD demandait une baisse des dépenses tout en souhaitant une augmentation des aides aux familles, que Monsieur GERSON demandait une baisse de la masse salariale, et donc des effectifs, tout en proposant de recruter plus de policiers municipaux et que Monsieur LOUMAGNE demandait de réduire les dépenses tout en regrettant que les aides aux associations ne soit pas augmentées.

3. DECISION MODIFICATIVE N° 4 AU BUDGET PRINCIPAL

▪ Section de fonctionnement :

DEPENSES

Les dépenses supplémentaires s'élèvent à 770 367 €

Mouvements budgétaires	925 659,07
Mouvements réels	596 497,00
Mouvements d'ordre	329 162,07

RECETTES

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 925 659,07 €

Mouvements budgétaires	925 659,07
Mouvements réels	845 942,00
Mouvements d'ordre	79 717,07

▪ **Section d'investissement :**

DEPENSES

Diminution des prévisions de dépenses d'investissement : - 1 281 282,93 €

Mouvements budgétaires	- 1 281 282,93
Mouvements réels	- 1 341 522,93
Mouvements d'ordre	60 240,00

RECETTES

Inscriptions de 483 870 € de recettes nouvelles

Mouvements budgétaires	639 162,07
Mouvements réels	250 000,00
Mouvements d'ordre	389 162,07

Au total il en résulte un suréquilibre de la section d'investissement de 1 920 445 €

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 27 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

**5 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE,
2 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR BLAGNAC »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

4. DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET RESTAURATION

Inscription de crédits supplémentaires de 700 €.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 27 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

**5 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE,
2 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR BLAGNAC »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**5. REVISION DES VENTILATIONS DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE
PROGRAMME DES GROUPES SCOLAIRES JEAN MOULIN ET ANDROMEDE**

La nouvelle ventilation des crédits de paiements sur 2 opérations est la suivante :

Programmes	Montant de l'Autorisation de Programme	Crédit de Paiement 2012	Crédit de Paiement 2013	Crédit de Paiement 2014	Crédit de Paiement 2015
Groupe scolaire Jean Moulin	12 229 264,00	2 450 599,78	8 779 431,91	949 232,31	50 000,00
Groupe scolaire Andromède	14 980 995,00	565 947,61	2 699 280,00	10 315 767,39	1 400 000,00

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. REPARTITION DEFINITIVE DES EXCEDENTS - ACTIF ET PASSIF- DU SIVOM BLAGNAC CONSTELLATION SUITE A SA DISSOLUTION

Suite à la dissolution du SIVOM, il est nécessaire de préciser la répartition des excédents, actif et passif comptables conformément aux principes actés par délibérations du SIVOM Blagnac Constellation des 17 juin 2013 et 4 décembre 2013.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. ADMISSIONS DE TITRES DE RECETTES EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES SUR L'EXERCICE 2014, BUDGET PRINCIPAL

- Admissions en non-valeur au titre des recettes d'un montant global de 5 071,13 €
- Créances éteintes d'un montant de 68 295,99 €.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE POUR LE PORTAGE ET LA GESTION D'UN POLE TERTIAIRE CREE DANS LE CADRE DE LA ZAC TOULOUSE MONTAUDRAN AEROSPACE

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « toute prise de participation d'une Société d'Economie Mixte Locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des Collectivités Territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au Conseil d'Administration ».

La ZAC « Toulouse Montaudran Aerospace » se situe au sud-est de Toulouse, sur le site de l'ancien aérodrome technique de Montaudran, qui a vu décoller les pionniers de l'Aéropostale, tels Saint-Exupéry ou Mermoz.

OPPIDEA, SEM d'aménagement de Toulouse-Métropole s'est vu confier la concession d'aménagement de cette ZAC par traité du 6 février 2013.

Les ambitions du projet sont de participer au développement du pôle de compétitivité international « Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués » (AESE), de créer un quartier ouvert sur la ville, notamment via l'élaboration d'un programme mixte alliant les fonctions tertiaire, d'habitat, de commerce, d'équipement public et de recherche et d'enseignement supérieur.

OPPIDEA a proposé de s'associer avec des investisseurs parmi lesquels la Caisse des Dépôts et Consignations afin de porter une offre immobilière correspondant aux besoins spécifiques des entreprises et organismes de recherche et développement technologique en lien avec les domaines AESE.

Ce partenariat d'investisseur prendrait la forme d'une société par actions simplifiées – SAS dénommée ci-après « Foncière Toulouse Montaudran Aerospace Sud » (Foncière TMA Sud) qui financerait l'acquisition d'un volume bâti d'un maximum de 10 000 m² et conclurait des Baux en l'Etat Futur d'Achèvement (BEFA) avec ces entreprises et organismes.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE AUXQUELLES LA COMMUNE ADHERE, DES SERVICES PUBLICS DELEGUES ET RAPPORT SUR LA TAXE DE SEJOUR - EXERCICE 2013

LA COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE METROPOLE 2013 rapporteur : M.CARLES

Fiche d'identité

- Passée de **25 à 37** communes au 01/01/2011
- **716 638** habitants
- **3 092** agents territoriaux
- Budget : **1 367,5 M€** dont :
 - **767 M€** actions communautaires
 - **285 M€** de reversement aux communes

Actions Communautaires

FAITS NOTABLES :

- **Déplacements** en augmentation de **8,9%** soit 281 M€ pour 258M€ en 2012, compétence de loin la plus coûteuse.
- **Déchets et propreté** en augmentation de **4,7%** soit 133 M€ pour 127 M€ en 2012, deuxième secteur d'intervention du Grand Toulouse avec 122 M€ en fonctionnement.



Actions sur Blagnac 2013

• **Reversements 2013** : 29,7M€ d'attribution de compensation et 32,6K€ de dotation de solidarité.

• **Convention territoriale** : versement d'une subvention communautaire complémentaire de 507 000€ portant à 5 000 000€, la participation de Toulouse Métropole sur l'opération **AEROSCOPIA**.

• **Actions par compétence** :

VOIRIE : l'ensemble des travaux réalisés s'élève à 3 100 000€.

COHESION SOCIALE : démarche autonomie, actions de soutien à la parentalité, animations Simul'Onu, accès aux droits, PLIE.

TRANSPORTS : poursuite des travaux de la ligne ENVOL, lancement de la réflexion sur la restructuration du réseau bus à l'ouverture de la ligne ENVOL, obtention du trophée Tisséo ECOMOBILITE Argent.

URBANISME - ENVIRONNEMENT : modification simplifiée du PLU, programme d'actions sur la valorisation du maraîchage aux Quinze Sols, mise en place de 2 nouveaux sites de colonnes enterrées de collectes d'ordures ménagères et de tri sélectif (parking Saint Exupère et rue Bacqué Fonade), préparation du plan de gestion des zones humides des Quinze Sols et de Pécette (Grand Parc Garonne).



SIVOM BLAGNAC CONSTELLATION 2013 **rapporteur : M. CARLES**

• **Contribution de Blagnac** : 3,35 M€

• **Dissolution** :

Le Comité Syndical a acté la dissolution du SIVOM au 31 décembre 2013. L'arrêté préfectoral prononce la dissolution en date du 4 février 2014, après approbation des comptes de gestion et comptes administratifs par l'assemblée délibérante du SIVOM Blagnac Constellation.

• **Compétences** :

- o une compétence de réflexion et de proposition en matière d'urbanisation de son territoire.
- o une compétence de réalisation et de financement d'équipements publics.
- o une compétence de gestion d'équipements publics.

• **Actions en 2013** :

Aires des gens du voyages : coût pour les deux aires s'élève à 238 622 € (222 817 € en 2012).

Gymnase du lycée Saint-Exupéry de Blagnac : coût de fonctionnement de 66 774 € (60 917 € en 2012).

Gymnase et terrain de grands jeux du collège d'Aussonne : coût de fonctionnement de 67 525 € (69 662 € en 2012).



**SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT EN HAUTE-GARONNE 2013**

Rapporteur : M. BOUREAU

• Participation de la commune : 1 110 €

• Parmi les réalisations du syndicat en 2013

- 47 expositions liées à la diffusion des outils pédagogiques sur l'environnement et au développement durable dans les collèges (23) et autres établissements (24).
- 4 rencontres thématiques d'information, de débat et visites dont :
 - o 13 février 2013 : Rencontre débat sur le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA).
 - o 12 avril 2013 : Visite du Centre Nucléaire de Production Electrique ,
 - o 18 avril 2013 : Rencontre débat sur la gestion des cours d'eau,
 - o 30 mai 2013 : Visite du CNPE de Golfech.
- 2 participations à des animations spécifiques sur l'environnement en 2013 :
 - o La foire de Toulouse du 06 au 15 avril 2013,
 - o La fête de la nature le 5 octobre 2013 à la ferme de Cinquante à Ramonville Saint-Agne.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE
LA VALLÉE DU TOUCH ET DE SES AFFLUENTS**

Rapporteur : M. BOUREAU

• Participation de la commune : 6 421 €

• Mode de financement :

La contribution des communes est calculée au prorata de la longueur des berges et de la population.

• Réalisations du syndicat en général en 2013 :

La mise en place d'un Comité de pilotage pour le suivi du bassin versant, le 27 septembre 2013.

• Réalisations du syndicat pour Blagnac en 2013 :

- Entretien des berges avec remplacement des végétaux morts,
- traitement des embâcles dans le lit du cours d'eau.

Nota : Les représentants de la Ville de Blagnac souhaitent continuer à favoriser les techniques de confortement des berges en génie végétal comme réalisé au bois de Layrac.



SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE LA REGION OUEST DE TOULOUSE
Rapporteur : M.BERGON

- **Participation de la commune : 39 168 €**
- **Montant des travaux réalisés pour Blagnac en 2013 : 1 269 577 €**
- **Les réalisations du syndicat pour Blagnac en 2013 :**
 - **Remplacement, rénovation ou extension de éclairage public :**
Vieux chemin de Grenade, rue Debax, rue Guimbaud, rue des Amandiers, Cinéma Rex, Cuisine centrale.
- **Modifications du syndicat :**

Le syndicat n'interviendra plus concernant les travaux d'électrification dans les ZAC. En revanche, dès lors que les investissements seront intégrés dans le patrimoine des communes, le syndicat réalisera l'entretien des réseaux.



**SEM du Câble Toulousain
de Vidéocommunication (CTV)**
Rapporteur :M.GOMEZ

- **Concerne les services développés par TLI(TV) et NC Numéricable (TV et INTERNET)**
- 1) **Données techniques du réseau « Numéricable » au 31 décembre 2013 :**
 - prises connectées sur Toulouse : 128 259 dont 67 % en très haut débit
 - prises connectées sur Blagnac : 8 226 dont 92 % en très haut débit
- 2) **Données financières**
 - **participation de Blagnac au capital social : 3 604 actions soit 2 234,48€ (0,06% du capital).**
 - Le CTV a procédé à trois avances de trésorerie pour surmonter aux décalages de trésorerie de TLT pour un total de 200 000 €.
 - Le CTV a procédé à l'augmentation du capital de TLT pour 206 231 actions à titre irréductible et 153 763 à titre réductible.
 - Le CTV a procédé en novembre 2013 à une réduction de son capital ramené à 350 000 €.
 - Au 31 décembre 2013, le CTV détient 60,04% du capital de TLT.
 - Le résultat net de l'exercice 2013 de CTV est déficitaire de 434 794 €.



SEM OPPIDEA

Rapporteur :Mme SENSE

❖ Création de la SEM OPPIDEA :

Issue en juin 2011 de la fusion-absorption de trois SEM (SETOMIP, SEM Constellation, SEM de Colomiers) par une nouvelle société la SEM OPPIDEA (effet comptable rétroactif au 1er janvier 2011).

- **Capital social : 14 874 360 €**
- **Actionnaires :**
 - Toulouse Métropole : 51%
 - Toulouse, Blagnac, Colomiers : 5 % chacune
 - Partenaires privés : 34 %

❖ Compétences :

Aménagement, construction d'équipements publics, renouvellement urbain

❖ Réalisations 2013

• **ZAC Andromède :**

Au 31 décembre 2013, **123 M€ HT** ont été dépensés pour un budget prévisionnel de 172 M€.

• **Mandat pour la réalisation de l'espace d'exposition aéronautique Aéroscopia :**

Le budget prévisionnel est de **15,6 M € HT**

Le démarrage des travaux est effectué en mars 2012.

Au 31 décembre 2013, les dépenses liées principalement aux travaux s'élèvent à **10M€**. La réception est prévue en octobre 2014.



ETAT DE L'EMPLOI DE LA TAXE DE SÉJOUR

Rapporteur :M.CARLES

• Pour 2013, la **recette annuelle de 393 862 €** représente **376 184 nuitées** pour les 19 hôtels.

• Le **taux d'occupation** des hôtels représente **68,16 %** (en 2012 : 69,27 %).

• La recette est affectée aux dépenses :

- d'organisation de manifestations comme la fête des rues, la fête de la musique, la fête des associations, le marché de Noël, etc.... pour un coût total de **390 039 €**.
- des catalogues et imprimés liés à la communication sur la ville pour **315 764 €**.
- de manière indirecte, aux dépenses concernant l'ensemble des aménagements, des espaces verts, d'électricité et de stationnement aménagés par la ville pour permettre l'accès aux différentes installations dédiées au tourisme industriel.



LE SERVICE PUBLIC DE CHAUFFAGE URBAIN
SAISON JUILLET 2012-JUIN 2013
RAPPORTEUR : M.BERGON

FAITS MARQUANTS DE LA SAISON DE CHAUFFE

La saison 2012-2013 est principalement marquée par :

- une amélioration du rendement global des installations due à un très bon fonctionnement des pompes à chaleur,
- une diminution des fuites sur le réseau,
- le raccordement en octobre 2012 de la nouvelle sous-station « Les Saules ».



ÉLÉMENTS DE LA FACTURATION

- Puissances souscrites : 10 351 KW dont 400 KW pour la résidence « Les Saules » et 2 770 KW pour l'eau chaude sanitaire- ECS soit 13 121 KW (saison précédente : 12 721 KW)
- Le prix
 - du R1 (consommation réelle) est de 22,24 € HT **maxima**
 - du R2 (charges de fonctionnement et d'investissement sur la base de la puissance souscrite sur la police d'abonnement) est de 43 HT **maxima**
(cf. avenant n°3 au contrat de concession)
- Le prix moyen du MWh de référence est de **56,64 € HT** et reste **compétitif** au regard des tarifs appliqués pour les réseaux de chauffage urbain : **prix moyen en France 58,80 € HT en 2010** (dernières statistiques AMORCE, association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur).



QUANTITÉS DE COMBUSTIBLES UTILISÉS (ÉNERGIES PRIMAIRES) :

- Récupération géothermie : 11 854 000 KWh soit **59,4 % contre 25% en moyenne avant travaux d'amélioration**
- Electricité : 3 478 000 KWh soit 17,5%
- Fioul : 0 KWh
- Gaz : 4 596 000 KWh soit **23,1% contre 70% en moyenne avant travaux d'amélioration**



QUANTITÉS D'ÉNERGIE PRODUITE EN CHAUFFERIE (ÉNERGIES SECONDAIRES) :

- chaleur issue de la géothermie : 1 064 000 KWh (saison précédente : 1 161 000 KWh) soit 5,35 %
- chaleur issue des PAC : 14 174 000 KWh (saison précédente : 13 304 000 KWh) **soit 71,33% contre 15% en moyenne avant travaux d'amélioration**
- chaleur issue de la chaudière gaz (y compris le récupérateur) : 4 634 000 KWh (saison précédente : 3 686 000 KWh) **soit 23,3% contre 65% avant travaux d'amélioration**
- chaleur issue du fioul : 0 KWh



BILANS ENERGETIQUES	SYNTHESE 07/2011-06/2012	SYNTHESE 07/2012-06/2013
> ENERGIES ET COMBUSTIBLES		
• géothermie (KWh th.)	11 118 000	11 854 000 (1)
• gaz naturel (KWh PCS)	3 606 000	4 596 000
• électricité/PAC (KWh électrique.)	3 252 000	3 478 000 (1)
• Fioul domestique (KWh PCI)	0	0
TOTAL ENERGIES et COMBUSTIBLES CONSOMMES	17 976 000	19 928 000
> PRODUCTION		
• géothermie KWh PCI (2)	1 161 000	1 064 000 (3)
• gaz naturel KWh PCI	3 686 000	4 634 000
• PAC récupération KWh PCI	13 304 000	14 174 000 (3)
• Fioul domestique (KWh PCI)	0	0
TOTAL CHALEUR PRODUITE	18 151 000	19 872 000
> DISTRIBUTION		
• Ventes aux abonnés (KWh th.)	15 836 000	17 670 000
• DJU	1 817	1 967
• eau chaude (m3)	29 753	29 071
RENDEMENT DE L'INSTALLATION (distribution/production)	87,25 %	88,92%
FACTURATION DALKIA/SGR		
• Prix moyen R1 (prorata temporis)	22,24 € HT	Idem
• Prix moyen R2 (prorata temporis)	43,00 € HT	Idem
• Prix du MWh de référence	56,64 € HT	idem

(1) Part des énergies renouvelables consommées (PAC+ géothermie) = 77%

(2) PCI : Pouvoir Calorifique (énergie thermique libérée par la combustion d'1 kg de combustible)

Inférieur = PCS (Pouvoir Calorifique Supérieur soit chaleur sensible + condensation ou chaleur latente) – condensation

(3) Part de la chaleur produite par récupération des énergies renouvelables (PAC+ géothermie) = 77%



PERSPECTIVES

- Au 1^{er} janvier 2015, avec la création de la Métropole, la gestion du réseau de chauffage urbain sera transférée à « Toulouse-Métropole ».



ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur BERGON

10. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES USAGERS A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Les représentants des usagers suivants ont été désignés :

- Madame SOW – parent d'élèves Optimum
- Madame HERRERO – parent d'élèves FCPE
- Monsieur ROCACHE - Aérothèque
- Monsieur BORNES - membre association Cap Avenir Concorde
- Madame CHEZE - Inter-relais
- Madame CANAL - membre de l'association BIGRES

11. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE GARONNE - SDEHG - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC: LOTISSEMENT LAYRAC ET ZONE AEROPORTUAIRE GRIMAUD

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	29 126,00 €
• Part SDEHG	98 000,00 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	65 374,00 €
<hr/>	
TOTAL	192 500,00 €

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

URBANISME

Rapporteur : Monsieur BIDOUILH

12. SUBSTITUTION DE CO-CONTRACTANT DANS LE PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'ACQUISITION D'EMPRISES DESTINEES A ETRE INCORPOREES AU DOMAINE PUBLIC

La commune a signé un protocole d'accord pour l'acquisition de parcelles appartenant au Groupement Immobilier Aéronautique. Celui-ci vend un ensemble immobilier dont ces parcelles font partie. Le nouveau propriétaire se substitue donc à l'ancien dans ses droits et obligations.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. ADOPTION DU PRINCIPE DE LA VENTE DE LOCAUX COMMUNAUX SITUES AVENUE DU PARC PAR MANDAT NON EXCLUSIF AVEC LES AGENCES IMMOBILIERES POUR LA RECHERCHE D'ACQUEREURS

Locaux de l'ancienne crèche située dans la résidence de l'Orée du Parc.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR
27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

**5 VOIX DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

**2 VOIX DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR BLAGNAC »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

1 VOIX CONTRE DE LILIANE POINSOT

14. DENOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS

- **Boulodrome JEAN PRADEL** : boulodrome situé avenue du général de Gaulle; cette dénomination permettrait de satisfaire un souhait commun de voir honorer la mémoire de ce blagnacais qui a créé ce club de jeux de boules avec lequel, grâce à la formation des jeunes, de nombreux titres ont été obtenus.
- **Groupe scolaire situé dans le quartier Andromède : LES PERSEIDES**

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. REALISATION DE LOGEMENTS SUR LA COMMUNE DE BLAGNAC : DEFINITION DE SURFACES MINIMALES

Préconisation de surfaces minimales pour les nouveaux appartements réalisés sur la commune.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE LA FAÇADE DONNANT SUR L'ESPACE PUBLIC DE L'IMMEUBLE SITUÉ 11 ET 13, RUE DE FONSORBES AU PROFIT DE LA SCI LA LAVANDIÈRE REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR HUGUES MANDIRAC DANS LE CADRE DU PROJET BLAGNAC CENTRE 2020

Montant de la subvention : 7 000 €

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Rapporteur : Monsieur BOUREAU

17. AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AIRBUS OPERATIONS SAS POUR AUTORISATION D'EXPLOITATION DE GÎTE GEOTHERMIQUE A BASSE TEMPERATURE ET D'OUVERTURE DE TRAVAUX SUR LE SITE CAMPUS 2

Dans le cadre du projet de construction du futur siège social « AIRBUS GROUP », Airbus Opérations SAS envisage d'aménager un programme d'immeubles de bureaux sur le site Campus 2 dénommé « Blagnac Campus Urbanisation ».

Implanté dans la zone d'activités aéroportuaires de Blagnac sur un terrain de 115 000 m² au droit de l'impasse Santos Dumont, le site relève des dispositions de la zone 1UEa du Plan Local d'Urbanisme en vigueur. Le règlement y afférent autorise l'implantation des activités tertiaires et industrielles lourdes liées à la zone aéroportuaire de Blagnac et les installations qui y sont associées.

Airbus Opérations SAS a souhaité mettre en œuvre à l'échelle du projet une solution de géothermie TBE (très basse énergie) comme solution de chauffage et de refroidissement des bâtiments, reposant sur un champ de sondes géothermiques.

Ce dispositif couvrira :

- 100% des besoins énergétiques de chauffage (puissance calorifique de 1845 kW)
- 50% des besoins en eau chaude sanitaire (puissance calorifique de 128.5 kW)
- 50% des besoins de climatisation (capacité frigorifique 1078 kWf)

Compte tenu des caractéristiques du champ de sondes géothermiques verticales : 140 sondes de 205m de profondeur exploitant 1973 kW de puissance calorifique issues du sous-sol, ce projet ne peut pas être considéré comme un gîte de minime importance au regard de l'article 17 du décret n°78-498, il est donc soumis à un permis d'exploitation.

Par arrêté du 7 octobre 2014, le Préfet de la Haute-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par « Airbus Opérations

SAS» d'autorisation d'exploitation de gîte géothermique à basse température et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers pour la réalisation de sondes géothermiques verticales. L'enquête publique se déroule du 27 octobre 2014 au 28 novembre 2014 inclus.

Les demandes présentées au titre du Code Minier sont :

1. une autorisation d'autorisation d'exploitation de gîte géothermique à basse température pour une durée de 30 ans, dans un périmètre de 115 000 m² sur la commune de Blagnac, pour une profondeur comprise entre 0 et 205 mètres ;
2. une autorisation d'ouverture de travaux comprise dans le périmètre de la demande d'exploitation précitée. Ces travaux consistent dans la mise en place de sondes géothermiques verticales : 140 sondes de 205m de profondeur, espacées de 8m chacune.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

ENFANCE EDUCATION

Rapporteur : Madame COMBES

18. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PERISCOLAIRES (ALAE)

La précédente convention d'objectifs étant arrivée à échéance, il convient d'en conclure une nouvelle pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

19. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT EXTRASCOLAIRES (ALSH)

La précédente convention d'objectifs étant arrivée à échéance, il convient d'en conclure une nouvelle pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

20. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE POUR LE VERSEMENT DE L'AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS (ASRE)

Il est proposé d'adopter la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne – ci-annexée - pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017 relative à « l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs » (ASRE) pour accompagner les trois heures hebdomadaires supplémentaires dégagées au bénéfice des accueils périscolaires.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEPLACEMENTS

Rapporteur : Monsieur TEJEDOR

21. ADOPTION DE L'AVENANT N°1 PROLONGEANT LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BLAGNAC, TISSEO-SMTC ET TISSEO-EPIC POUR LA GESTION DE LA CLIENTELE SENIORS BLAGNACAISE PAR LA COMMUNE

Prolongation de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

JEUNESSE ET ANIMATIONS

Rapporteur : Monsieur MAAFRI

22. ATTRIBUTION D'UNE BOURSE AUX PROJETS JEUNES A MADAME LINDA PARAVANO

Bourse de 1 000 € pour un projet humanitaire en Amérique du Sud.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

23. ADOPTION D'UNE RESOLUTION RELATIVE A L'OUVERTURE DU CAPITAL DE LA SOCIETE AEROPORTUAIRE DE TOULOUSE-BLAGNAC

Le Gouvernement a décidé à la mi-juillet, conformément à la loi du 20 avril 2005, de lancer la procédure d'ouverture du capital de la Société Aéroportuaire de Toulouse-Blagnac.

L'Etat, qui restera propriétaire des terrains de l'aéroport et autorité concédante, s'apprête à céder une partie de sa participation dans le capital de la société gestionnaire de l'aéroport. Avant la fin de l'année, 49,99% des parts seront vendues à un acteur privé, l'Etat conservant encore 10,01% du capital de la société, aux côtés des 40% détenues par les collectivités locales (Conseil régional, Conseil Général et Toulouse-Métropole, avec chacune 5% des parts) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (25% des parts).

Pour les élus du Conseil municipal de Blagnac, il est essentiel que cet équipement stratégique, outil vital pour la dynamique économique de notre Métropole et de notre Région, continue à être contrôlé par la puissance publique. Le développement des activités de l'aéroport ne peut se concevoir que dans une approche globale du territoire, avec toujours à l'esprit la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de la croissance du trafic.

Les pistes de l'aéroport se situent en milieu fortement urbanisé et les riverains situés sous le couloir aérien ne doivent pas subir une aggravation des nuisances sonores car, depuis ces dernières années, l'évolution est positive dans ce domaine. En effet, les engagements sur la limitation des vols du cœur de nuit et sur les procédures de moindre bruit à l'atterrissage et au décollage ont été tenus et ont permis de limiter l'impact des vols nocturnes.

Les constructeurs aéronautiques (Airbus, ATR et leurs sous-traitants) doivent bénéficier des meilleures conditions possibles, afin que cette industrie puisse continuer à créer des emplois et à assurer le rayonnement économique de la France et de l'Europe. A ce titre, les garanties apportées par le Premier Ministre dans sa lettre du 24 octobre ont permis de rassurer les entreprises installées sur le site aéroportuaire pour la pérennité de leurs activités.

L'implication des collectivités locales dans la gouvernance de la société aéroportuaire est un acquis qu'il est nécessaire de préserver et de consolider dans la future architecture. La demande de participation des salariés de l'entreprise au capital de la société est aussi un élément à prendre en considération pour améliorer la cohérence du nouveau dispositif.

C'est pourquoi le Conseil municipal de Blagnac demande que soit préservée une majorité publique de 50,01% au capital de la nouvelle Société aéroportuaire, l'Etat s'engageant à conserver les 10,01% résiduels ou bien acceptant de les céder au pacte d'actionnaires constitué par la Région, le Département, la Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse.

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24. QUARTIER DU RITOURET : MADAME POINSOT

Madame POINSOT a interpellé Monsieur MAAFRI concernant ses propos dans une interview du 14 novembre dans le quotidien régional :

- « Vous avez déclaré *vouloir faire évoluer de façon homogène les disparités et que les habitants du quartier soient des citoyens de la commune et non des résidents de Bélisaire ou des Barradels* ».
- « Vous avez dit *qu'il n'y avait pas de problème de stationnement lors des spectacles à Odysud* »
- « Vous avez évoqué *la place des Marronniers* »
-

Madame POINSOT, affirmant que les propos de M.MAAFRI avaient choqués les habitants du quartier, a demandé à ce dernier quelle différence il faisait entre citoyen et résident.

Madame POINSOT a également affirmé que le stationnement, notamment les soirs de spectacle, était un réel problème pour les habitants du quartier et que la place des Marronniers était envahie par des « *jeunes qui fument du shit* », que « *des ROMS se lavaient les dents dans le bassin à poissons* », que « *les jeunes jetaient leurs canettes de bière n'importe où* » et que « *des agressions s'y déroulaient fréquemment* ».

Monsieur MAAFRI a indiqué qu'il rencontrait souvent les habitants, qu'il échangeait beaucoup avec eux sur tous les sujets ainsi qu'avec le Conseil de Quartier et a estimé que Madame POINSOT avait une interprétation très personnelle et politique de l'interview qu'elle avait cité d'autant qu'il avait, lui, des retours très positifs non seulement sur les propos qu'il avait tenus mais également sur les actions de la commune.

25. RECOURS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS » : MONSIEUR LOUMAGNE

Monsieur LOUMAGNE a indiqué qu'un membre du groupe « BLAGNAC A CŒUR » faisait l'objet d'un recours pour propos diffamatoires à l'encontre de quatre de ses colistiers et que ce recours avait été retenu par le substitut du Procureur.

MONSIEUR LE MAIRE a répondu que son groupe était d'une sérénité totale quant aux recours du groupe « POUR LES BLAGNACAIS », d'autant que tous ceux précédemment effectués avaient été rejetés, ainsi qu'il l'avait rappelé en début de séance.

26. APPARTEMENTS DE FONCTION/STADE DE RUGBY : MONSIEUR GERSON

Monsieur GERSON a indiqué qu'il avait été informé par un Blagnacais que la commune louait un appartement pour le concierge du stade de rugby alors que la maison de fonction ainsi que des appartements situés sous la tribune du stade étaient occupés gratuitement par des joueurs.

Monsieur DUBOS a précisé que pour les appartements des concierges, le minimum requis était de trois pièces alors que les logements évoqués par M.GERSON étaient des studios temporairement mis à disposition des joueurs arrivant à Blagnac. Quant à la maison – ancien logement de fonction - elle était insalubre et donc inoccupée.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE A 21H30**

**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.
LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HOTEL DE VILLE
DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.**